

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 04 mars 2016

L'an deux mille seize et le quatre mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 février 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Bénédicte HENON, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Pascal TRIBOUILLOY, Gonzague WILLIATTE

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du dernier conseil
- 2 - Compte administratif 2015
- 3 - Compte de gestion 2015
- 4 - Affectation du résultat
- 5 - Travaux de la salle des associations
- 6 - Travaux logement 2 MAPA
- 7 - Demande de subventions
- 8 - Prorogation adhésion FDS
- 9 - Sortie sente communale du domaine public
- 10 - Aménagement paysagé sur terrain communal
- 11 - Projet éolien
- 12 - Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

A été élu secrétaire : Monsieur Loïc LALYS

1 - Vote du compte administratif
2016_001

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de madame Joëlle PIENNE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par madame Bernadette KASPRZAK après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		51 314.84		27 641.16		78 956.00
Opérations exercice	88 007.34	29 424.93	111 606.00	147 173.14	199 613.34	176 598.07
Total	88 007.34	80 739.77	111 606.00	174 814.30	199 613.34	255 554.07
Résultat de clôture	7 267.57			63 208.30		55 940.73
Restes à réaliser	72 159.50	45 329.21			72 159.50	45 329.21
Total cumulé	79 427.07	45 329.21		63 208.30	72 159.50	101 269.94
Résultat définitif	34 097.86			63 208.30		29 110.44

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Vote du compte de gestion 2016_002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de KASPRZAK Bernadette

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Affectation du résultat de fonctionnement 2016_003

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 63 208.30

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	27 641.16
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	31 838.07
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	35 567.14
Résultat cumulé au 31/12/2015	63 208.30
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	63 208.30
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	34 097.86
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	29 110.44
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Travaux de la salle des associations 2016_004

L'Etat propose une dotation de soutien à l'investissement public local équivalente à une enveloppe d'un milliard d'euros dont 500 M Euros consacrée aux grandes priorités d'investissement des communes et intercommunalités en matières de transition énergétique et accessibilité aux personnes handicapées.

Madame le maire propose plusieurs devis pour la rénovation de la salle des Associations :

- changement de 7 fenêtres et d'une porte fenêtre
- isolation des murs de la salle pour un montant de 24 978,75 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide du choix de l'entreprise PETIT pour un montant de: 24 978,75 € H.T.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Travaux logement 2 MAPA

Une nouvelle aide devrait être proposée par le Conseil Départemental de l'Aisne et pourrait s'ajouter à la subvention du C.D.D.L. Le MAPA pourrait être lancé après avoir pris connaissance de ce nouveau dispositif.

6 - DETR Salle associations 2016_005

La commune souhaite donner la priorité à la rénovation thermique des bâtiments communaux afin de réduire la consommation énergétique.

Madame le maire propose la rénovation de la salle des Associations (remplacement de 7 fenêtres et d'une porte fenêtre, isolation des murs). Un devis est proposé par l'entreprise PETIT d'Acy pour un montant de : 24 978,75 € H.T.

Madame le maire propose la demande d'une subvention de 30 % au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) programmation 2016.

Le conseil municipal de la commune, après en avoir délibéré donne son accord pour la rénovation et l'isolation de la salle des Associations pour un montant de 24 978,75 € H.T. et sollicite de l'état une subvention de 30 % du montant H.T. des travaux, au titre de la DETR.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Demande de Subvention - Dotation de soutien à l'investissement public local - Salle des associations 2016_006

La commune souhaite donner la priorité à la rénovation thermique des bâtiments communaux afin de réduire la consommation énergétique.

Madame le maire propose la rénovation de la salle des Associations (remplacement de 7 fenêtres et d'une porte fenêtre, isolation des murs). Un devis est proposé par l'entreprise PETIT d'Acy pour un montant de : 24 978,75€ H.T.

Madame le maire propose la demande d'une subvention de 50 % du montant H.T. de la dotation de soutien à l'investissement public local, programmation 2016.

Le conseil municipal de la commune, après en avoir délibéré donne son accord pour la rénovation et l'isolation de la salle des Associations pour un montant de 24 978,75 € H.T. et sollicite de l'état une subvention de 50 % du montant H.T. des travaux, au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Prorogation adhesion 2017 FDS 2016_007

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007 - 2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

Le conseil municipal, DECIDE de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9 - Sortie sente communale du domaine public 2016_008

Monsieur Loïc Lalys sort de la salle.

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (article R 134-3 et suivants)

Vu la proposition d'achat de la sente sis Place de la Fontaine Conié à Serches par Monsieur LALYS Loïc et Madame HOELHINGER Nathalie en date du 25 juin 2014

Vu la délibération n° 2014_061 du 19 décembre 2014

Madame le maire propose le déclassement du bien "Sente communale" sis Place de la Fontaine Conié à Serches, du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide du déclassement du bien "Sente communale" sis Place de la Fontaine Conié à Serches du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal, autorise madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette opération.

Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

10 - Aménagement paysager et aire de jeux sur terrain communal

Dans le cadre de l'aménagement du terrain communal en aire de détente et aire de jeux, Madame le maire propose :

- l'aménagement paysager avec le conseil du CAUE et du responsable de la pépinière de la communauté d'agglomération du Soissonnais.

Les arbres et les arbustes seraient fournis gracieusement par la pépinière hormis les arbres fruitiers (pommiers, cerisiers). La SARL Jardidéco propose un devis pour la plantation des arbres pour un montant de 1 023,21 € TTC. Les DICTs ont été demandées aux gestionnaires de réseaux.

- la création d'une aire de jeux avec table de ping-pong et structure pour les enfants (La table de Ping-Pong Marina pour un montant de 2016 € TTC - voir délibération 2015_015)

Une réunion de la commission environnement sera programmée prochainement.

Concernant l'aire de jeux, des subventions pourraient être demandées à la CAF, le département, la région et la réserve parlementaire.

11 - Projet éolien

Pas de nouvelles officielles. L'opposition s'est mobilisée dans les villages alentours. La pétition numérique est en cours, celle papier est accessible à l'occasion de la distribution des informations aux citoyens.

12 - Information et questions diverses

- Assainissement collectif fin 2016 - Des réunions seront programmées sur le plan technique et communication.
- Le balayage mécanisé : dossier en cours de discussion et de renégociation auprès des prestataires.
- Elagage des tilleuls, coupe d'un tilleul face à la mairie
- Projet Relais assistantes maternelles CAF et Familles Rurales Acy Serches
- Logement 1 : de nouveaux locataires installés avec 3 enfants.
- Portail en cours de travaux
- Randonnée Saint-Blaise
- Nettoyage de printemps le 3 avril
- Course cycliste le 10 avril

Fin de la séance du conseil à 23h25

Bernadette KASPRZAK

Loïc LALYS

Joëlle PIENNE

Monique CERVEAUX

Denis FAIRIER

Raphaël HACARD

Bénédicte HENON

Anne SANNER

Patrick TASSIN

Pascal TRIBOUILLOY

Gonzague WILLIATTE